

# Compte rendu du Conseil Municipal

## Séance du 19 mars 2010

Convocation du 12 mars 2010 :

### L'ordre du jour :

- **Solidarité Tempête Xynthia**
- **Ventes terrains**  
AI Performance  
SCI Chrismat
- **Achats terrains**
- **O.N.F**  
Approbation dossier de gestion
- **Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux sur les rivières Isle et Dronne et leurs bassins versants (SAGE).**  
Avis de la commune sur le périmètre du SAGE
- **Finances**  
Autorisation mandater dépenses investissement  
Demande subvention DGE 2010 bâtiments place Champ Foire  
Compte administratif – Compte de gestion – affectation du résultat
  - Commune
  - Régie des transports scolaires
  - Lotissement Les Sards
  - Lotissement Garceau
- **Etude des devis.**
- **Informations et questions diverses**

-----  
L'an deux mil dix, le dix neuf mars 2010 à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire

**Présents** : Mme MATTIAZZO, Mrs DEFAYE, RABEYRIN, NAUD, Mmes LEON, LABOUBEE, REDHEUIL, Mrs BOURGEIX, COUREAU, DUPUY, LOIZILLON.

**Absent excusé**: Néant

**Secrétaire de séance** : Mr BOURGEIX Thierry

### **Adoption du Procès-verbal de la séance du 19 février 2010**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire présente l'ordre du jour et demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à celui-ci la demande de convention avec la Communauté des Communes de Haute Saintonge. Le conseil municipal donne son accord.

### **I - Solidarité tempête Xynthia**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au passage de la tempête Xynthia, de nombreuses communes de Charente-Maritime se trouvent dans une situation catastrophique. Aussi, elle propose qu'une aide soit versée par l'intermédiaire de l'Association des Maires de la Charente-Maritime qui a ouvert un compte spécial afin de collecter des fonds destinés à soutenir les communes sinistrées du département.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** d'accorder une aide de **500** euros.

## **II - Vente de terrains**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 août 2009 la vente de parcelles avait été décidée. Les documents d'arpentage ayant été réalisés. Il convient de valider la vente avec la référence cadastrale définitive.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise** la vente au profit de Mr Liegeon représentant de la SCI Chrismat de la parcelle cadastrée section ZK 65 d'une contenance de 04a 05ca moyennant le prix de 405,00 euros Hors Taxe, soit 1 euro HT le m2. Les frais de TVA et les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur.
- **Autorise** la vente au profit de Mr Forestier David représentant de la société AI Performance de la parcelle cadastrée ZK 66 pour une superficie de 26a 04 ca et de la parcelle ZK 64 aux Sards d'une superficie de 10a 90ca moyennant le prix de 3 694.00 euros Hors Taxe, soit 1 euro HT le m2. Les frais de TVA et les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur.

## **III - Achats terrains**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission Forêt – Voies et Réseaux dans sa dernière réunion a retenu plusieurs projets d'acquisitions de parcelles de terrains. A savoir :

- la parcelle appartenant à Mr et Mme Gravouil Michel :

YI N°8- Le terrier long, 21ha 67a 16ca

- les parcelles appartenant à Mr Gravouil Michel :

ZB N°8 - La nauve ronde 1ha 75a 40ca

ZB N°10 - La nauve ronde 11a 36ca

ZB N°11 - La nauve ronde 19a 90ca

ZB N°12 - Lla nauve ronde 1ha 77a 10ca

Pour un prix total de 80 000 euros. Ces acquisitions peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

Vu l'estimation de la trésorerie générale service de France Dmaines et vu les pièces du dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret :

Pour : 7 - Contre : 3 - Blanc : 1

- **Décide** à la majorité l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées pour un prix total de 80 000 euros :
- **Autorise** Madame le Maire à signer les actes relatifs à cette transaction à l'étude de M° FIEUZET, notaire 17130 Montendre et tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire,
- **Sollicite** auprès du Conseil Général une subvention.

La commission propose aussi l'acquisition des parcelles suivantes appartenant à Mr MARCHAIS Chistian :

- ZL 93 – Les grands bois : 3ha 17a 87ca

- ZN 30 – La lagune : 3ha 69a 88ca

- ZN 35 – La lagune : 1ha 03a 27ca

Pour un prix total de 21 000 euros TTC. Ces acquisitions peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des pièces du dossier et procédé au vote à bulletin secret : Pour : 10 - Contre : 0 - Blanc : 1

- **Décide** à la majorité l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées pour un montant de 21 000 Euros TTC.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les actes relatifs à cette transaction et tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- **Décide** de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 50 %.

#### **IV - Approbation plan d'aménagement de la forêt communale par L'ONF**

Après présentation par Madame le Maire du compte rendu de la réunion préalable à l'étude du projet d'aménagement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Approuve** les conclusions de ce compte-rendu et demande la mise à l'étude par les services de l'Office National des Forêts du plan d'aménagement de la forêt communale de Bussac-forêt.

#### **V - Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux sur les rivières Isle et Dronne et leurs bassins versants ( SAGE)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du dossier qu'elle a reçu de la Préfecture concernant l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les rivières Isle et Dronne et leurs bassins versants. Au stade actuel de la procédure (proposition d'un périmètre par un établissement public territorial de bassin) et conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'environnement, les services de l'Etat sont tenus de demander aux collectivités territoriales concernées leur avis sur le périmètre du SAGE. La commune étant concernée par ce projet, elle se doit de donner son avis.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**-Emet un avis favorable** au périmètre proposé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur les rivières Isle et Dronne et leurs bassins versants.

#### **VI - Comptabilité 2010**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du Budget Primitif de la commune, il est possible de mandater des factures sur la section Investissement à hauteur d'un quart des dépenses réalisées en section d'investissement en 2009.

**Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :**

**- autorise le Maire** à mandater des dépenses en section d'investissement des opérations à hauteur d'un quart des dépenses réalisées en section d'investissement en 2009.

#### **VII - Demande de subvention au titre de la DGE 2010**

Le Maire informe le Conseil Municipal des conditions de prise en compte des dossiers DGE 2010. Leurs nombres sont limités à deux et doivent être déposés avant le 31 mars 2010 en précisant l'ordre de priorité. Les dossiers déposés en 2009 pour lesquels une subvention n'a pu être attribuée peuvent être redéposés.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** de présenter pour la DGE 2010, les dossiers 2009 :

**1<sup>er</sup> dossier** : Extension et aménagement des vestiaires football,

**2<sup>nd</sup> dossier** : Réhabilitation de salles associatives (3eme âge et chasseurs)

## VIII - Budget principal de la commune

### a) Compte administratif 2009

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2009 ;

Considérant les principales données :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit (EUROS)	Recettes ou excédent (EUROS)	Dépenses ou déficit (EUROS)	Recettes ou excédent (EUROS)
Résultats reportés		<b>384 590.48</b>	<b>83 713.25</b>	
Besoin de financement N-1				
Opérations de l'exercice	<b>944 951.79</b>	<b>1 232 012.45</b>	<b>859 152.95</b>	<b>380 415.83</b>
Totaux	<b>944 951.79</b>	<b>1 616 602.93</b>	<b>942 866.20</b>	<b>380 415.83</b>
		<b>671 651.14</b>	<b>562 450.37</b>	

#### Restes à réaliser section d'investissement

Dépenses	Recettes
<b>477 273</b>	<b>51024.00</b>

Madame le Maire quitte la séance. Monsieur Naud adjoint est nommé président de séance.

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### b) Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

### c) Affectation du résultat

	RESULTAT CA 2008	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2009	RESTES A REALISER 2009	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	<b>-83 713,25 €</b>		<b>-52 488,12 €</b>	Dépenses <b>477 273,00 €</b>	<b>-426 249,00 €</b>	<b>-562 450,37 €</b>
				<b>51 024,00 €</b>		
FONCT	<b>441 995,36 €</b>	<b>57 404,88 €</b>	<b>287 060,66 €</b>	Recettes		<b>671 651,14 €</b>

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE</b>		
<b>AU</b>	<b>31/12 /2009</b>	<b>671 651,14 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>562 450,37 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>109 200,77 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>562 450,37 €</b>

## IX- Budget annexe : Régie des Transports Scolaires

### a) Compte administratif 2009

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2009. Considérant les principales données :

Libellés	Fonctionnement/ investissement	
	Dépenses ou déficit (EUROS)	Recettes ou excédent (EUROS)
Opérations de l'exercice	<b>20 679.26</b>	<b>11 618.00</b>
D002	<b>12 660.29</b>	
Résultats définitifs	<b>21 721.55</b>	

Madame le Maire quitte la salle, Monsieur NAUD adjoint est nommé président de séance.

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### b) Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, pour le budget annexe « Transports Scolaires », par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

c) Affectation du résultat

Après avoir entendu et adopté le compte administratif de l'exercice 2009 ;

Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 21 721.55 euros ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

Compte Administratif 2009 Voté le 19//03/2010	
Résultat de fonctionnement 2009	
A Résultat de l'exercice	- 9 061.26
B Résultat antérieur reportés	- 12 660.29
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors reste à réaliser)</b>	
Résultat 2009	- 21 721.55
<b>Besoin de financement F</b>	
<b>AFFECTATION = C</b>	
Déficit de fonctionnement reporté	21 721.55

## X - Budget annexe : Lotissement les Sards

a) Compte administratif 2009

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2009. Considérant les principales données :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit (EUROS)	Recettes ou excédent (EUROS)	Dépenses ou déficit (EUROS)	Recettes ou excédent (EUROS)
Résultat reporté			<b>19 882.97</b>	
Opérations de l'exercice	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>0</b>
Total	<b>0.02</b>	<b>0.02</b>	<b>19 882.99</b>	<b>0</b>
Résultats définitifs	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 882.99</b>	

Madame le Maire quitte la séance, Monsieur NAUD est nommé président de séance.

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b) Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, pour le budget annexe Lotissement « Les Sards », par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

## **XI - Budget annexe : Lotissement Garceau**

### a) Compte administratif 2009

Considérant la présentation du compte administratif dressé par Madame Le Maire pour l'exercice 2009. Considérant les principales données :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit (EUROS)	Recettes ou excédent (EUROS)	Dépenses ou excédent (EUROS)	Recettes ou excédent (EUROS)
Résultat reporté				<b>31 645,39</b>
Opérations de l'exercice	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultats définitifs				<b>31 645,39</b>

Madame le Maire quitte la séance, Monsieur NAUD adjoint est nommé président de séance.

Considérant que le Conseil Municipal constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### b) Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et l'état du passif,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, pour le budget principal de la Commune, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

## **XII - Convention avec la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) pour intervention du chantier d'insertion de la Haute Saintonge Fleurie**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de bénéficier de l'intervention d'une équipe de personnes recrutées en Contrat d'Avenir ou Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi par la CDCHS dans le cadre d'un chantier d'insertion, pour réaliser des travaux de fleurissement et aménagement des espaces paysagers dans la commune.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité, ayant délibéré, considérant l'intérêt de cette opération en faveur d'un public en difficulté, **accepte** l'intervention de ce chantier d'insertion et **autorise** le maire à signer une convention de mise à disposition avec la CDCHS précisant les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

### **XIII- Etudes des devis**

Les différentes commissions présentent leurs devis pour la préparation du budget 2010 :

#### **Commission développement durable – espaces verts :**

Les couleurs retenues pour le fleurissement de cette année sont : rose, rouge, violet, blanc

Les bacs sur le parvis de la mairie seront déplacés devant l'école primaire.

Acquisitions de suspensions et pots : 5 000 euros TTC

#### **Commission voies et réseaux :**

Le renouvellement d'une partie du matériel est envisagé :

Broyeur, tondeuse, sableuse, illuminations de Noël : 22 000 euros TTC

#### **Commission enfances écoles :**

Pour la cantine, plusieurs devis sont présentés : four, friteuse, plaque coupe feu, sauteuse.

Le conseil retient pour 2010, l'acquisition de la friteuse. Les autres éléments seront envisagés en 2011.

Pour les écoles divers petits équipements sont programmés.

#### **Commission bâtiment :**

Un devis pour la vitrification du parquet est en cours.

L'acquisition d'un aspirateur pour la salle des fêtes et un cendrier sont inscrits.

#### **Commission finances économie :**

Le renouvellement du photocopieur pour le secrétariat est nécessaire.

Des devis pour l'acquisition d'un photocopieur couleur ont été établis. La proposition à 4 290 Euros HT est retenue.

Acquisition d'un ordinateur portable avec rétro projecteur, écran plat pour le poste accueil du secrétariat. Deux postes informatiques du secrétariat sont trop anciens et ne bénéficient plus de la maintenance par le Syndicat Informatique le renouvellement est à prévoir.

### **XIV- Questions diverses**

Madame le Maire souligne que les travaux intérieurs de la mairie sont en cours.

Monsieur Naud informe de la reprise des travaux des vestiaires football.

Monsieur Loizillon indique que la VMC du logement 13 av de la gare est à changer.

Monsieur Defaye donne le compte rendu des réunions du Syndicat de la Saye et du S.I.V.O.M.

Monsieur Rabeyrin donne le compte rendu de la réunion bilan de parrainage 2009 avec une difficulté de réinsertion notamment pour les jeunes.

Madame Léon souligne que les enfants sont très dissipés lors du repas au restaurant scolaire.

➤ Si poursuite de ces attitudes, des mesures en conformité avec le règlement seront envisagées.

Monsieur Bourgeix indique que plusieurs personnes l'ont interrogé sur la taille des arbres à l'étang.

➤ Cette année seulement une taille sur les cotés a été faite car l'année dernière une taille globale avait été effectuée.

Monsieur Coureau signale la présence de poissons morts dans l'étang.

➤ Le président du gardon bussacais a été informé pour résoudre l'incident.

Monsieur Dupuy donne le compte rendu de l'assemblée générale de l'association Matières et Couleurs. Cette association est active et travaille dans une bonne ambiance.

Il remercie toutes les associations pour leur implication et leur participation à la réunion de préparation de la fête locale. Il propose aussi que les membres du Conseil Municipal participent aux différentes activités.

La séance est levée à 20h45.